



**Communes
forestières**
Grand Est



**Communes
forestières**
Marne



Office National des Forêts



FORMATION 2025 – Invitation

ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

Le nombre d'incendies en forêt augmente depuis ces dernières années, et ils ne se limitent plus aux départements du sud de la France. Pour assurer la sécurité des habitants, les élus sont des acteurs importants de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Ils peuvent agir sur la prévention des risques incendies sur leur territoire, informer et sensibiliser la population ou encore mettre en place des politiques locales efficaces.

Ainsi, dans le cas où un incendie se déclenche, il est primordial d'avoir bâti un système de communication efficace dans sa commune, dans le but de réagir rapidement et de se coordonner avec les services de secours.

Nous avons le plaisir de vous convier à la formation suivante :

Le risque incendie en forêt

Jeudi 27 novembre 2025 – 8h45 à 17h00
Givry-en-Argonne

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Joël DUVIVIER

Président de l'Association des
Communes Forestières Marne

Clotilde BAYLE

Directrice de l'Agence ONF
Aube-Marne

OBJECTIF OPÉRATIONNEL de la formation

Les élus participants seront capables de mettre en place un plan d'actions en cas de risque ou d'incendie, tout en collaborant avec les services de secours

Tarif de la formation : Cette formation est entièrement financée*. Aucun reste à charge les participants.

Évaluation de la formation : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

Moyens pédagogiques : diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contactez-nous pour toute information complémentaire.

Règlement intérieur : sur demande.

Prérequis : Formation réservée aux élus et aux personnels des collectivités.



La Région
Grand Est

* Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est.



Le risque incendie en forêt

jeudi 27 novembre 2025 – 8h45-17h00 – Givry-en-Argonne

INTERVENANTS

Au cours de la formation



Joël DUVIVIER, Président
Communes forestières Marne



Rebecca DIJOUX, Chargée de
mission Communes forestières
Grand Est



Anouchka SIMONIN, Responsable
d'Unité territoriale



Martin LEMAIRE, Responsable DFCI



Intervention du SDIS Marne

PROGRAMME

De la journée

8h45 – 9h15	Accueil des participants et discours d'ouverture de la session
9h15 – 12h30	Contexte du risque incendie La Défenses des Forêts Contre les Incendies Prévenir le risque incendie Agir et défendre Post-incendie
12h30 – 14h00	Restaurant
14h00 – 16h30	Sortie terrain
16h30-17h00	Clôture de la formation

INSCRIPTION

Retournez le bulletin d'inscription :



Par mail : rebecca.dijoux@communesforestieres.org



Par téléphone : 07 64 03 54 35



Par courrier :

Association Communes forestières, Maison régionale de la Forêt et de Bois,
Complexe agricole du Mont Bernard, 51 000 Châlons-en-Champagne

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la formation**. Les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas. Nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont réservées **aux élus et aux personnels des collectivités**.

BULLETIN D'INSCRIPTION

LE RISQUE INCENDIE EN FORÊT

27 novembre 2025 – 8h45 – 17h00 à Givry-en-Argonne

Commune : Code postal :

Représentée par :

Fonctions :

Qu'attendez-vous de cette formation :

Cachet de la commune et signature
du Maire

Afin de pouvoir vous communiquer l'adresse exacte du lieu de formation et les dernières informations, merci de nous indiquer ci-dessous une adresse mail (ou à défaut un numéro de téléphone)

Contact (mail + téléphone) :

Participation au repas : ☐ OUI* ☐ NON

*Le repas est pris en charge par les Communes forestières 51 pour les communes adhérentes. Une participation de 25€ s'appliquera pour les communes non adhérentes. Le règlement pourra alors s'effectuer :



par chèque à l'ordre des Communes forestières de la Marne,
à fournir avec cette inscription ou le jour de la formation



par mandat administratif

TOUT REPAS ANNULÉ DANS LES 48H AVANT (JOURS OUVRÉS) LA FORMATION EST DÛ.